



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Service de la santé publique
Rte des Cliniques 17
1701 Fribourg
Courriel

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

Réf: DNS/coc 3288
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 12 décembre 2012

Avant-projet de loi modifiant la loi abrogeant la loi créant une assurance scolaire contre les accidents – procédure de consultation interne

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier envoyé le 13 novembre 2012 par Madame la Conseillère d'Etat, Anne-Claude Demierre, concernant l'objet cité en référence et la remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 11 décembre 2012. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence et vous fait les remarques suivantes (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission attire votre attention sur le fait que les fichiers contenant des données personnelles, tenus dans le cadre de l'application de cette législation, doivent être déclarés auprès de l'Autorité (art. 19 ss LPrD). De plus, une attention toute particulière doit être mise sur la *sécurité des données sensibles* (mesures organisationnelles et techniques de l'art. 22 de la LPrD et autres dispositions du Règlement du 29 juin 1999 sur la sécurité des données personnelles RSD).

II. Sous l'angle de la Transparence

La Commission n'a pas de remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous remerciant de nous informer de la suite que vous y accorderez, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Marc Sugnaux
Président